

Castellucci censuré | lettre d'Arnaud Rykner au Préfet de la Sarthe

Autoritarisme idéologique □ d'un Préfet

L'Insensé relaie ici la lettre écrite par Arnaud Rykner au Préfet de la Sarthe, suite à la demande du Préfet de supprimer la scène vers la fin du spectacle de Romeo Castellucci Sur le concept du visage du fils de Dieu, programmé aux Quiconces-L'Espal au Mans, les 10 et 11 avril. La Préfecture de la Sarthe, après avoir reçu, selon plusieurs sources [1], des courriers de protestation, a exigé du théâtre de supprimer la scène où les enfants jettent des grenades factices sur le portrait du Christ d'Antonello di Messina. C'est en prétextant le droit au travail des enfants que les autorités ont exigé la suppression de la scène, alors que la juridiction en matière de spectacle vivant l'autorise [2]. Ce prétexte cache (mal) d'autres raisons, touchant à la nature même du spectacle, qui avait déjà été menacé par le passé par des groupuscules traditionalistes. Jusqu'à présent cependant, jamais les autorités administratives n'avaient demandé une telle censure [3]. Jusqu'à présent...

« Le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé, il nous incombe de le réparer », avait dit, devant la Conférence des évêques de France, le Président de la République. Est-ce une réponse ? Aucun rapport ne peut évidemment être fait, et pourtant, le climat politique et moral est à la réaction : que cette réaction touche d'abord l'art ne doit pas nous étonner. Seulement nous conduire à nous organiser et à réagir.

Romeo Castellucci lui-même s'est adressé, dans un courrier,

aux spectateurs du Mans : « La Préfecture a certes le devoir d'oeuvrer pour le bien de la société et de la préserver des dangers mais, dans le cas présent, ce type de réponse me semble mieux convenir à un régime théocratique qu'à une République fondée sur la liberté d'expression. »

Arnaud Rykner, Professeur des universités, a écrit au Préfet. C'est cette lettre que nous reproduisons ici, avec son accord, et que nous soutenons.

À Monsieur le Préfet de la Sarthe 

Paris, le 12 avril 2018

Monsieur le Préfet,

Professeur des Universités à l'Institut d'Études Théâtrales de la Sorbonne nouvelle, je ne suis ni un pétitionnaire à tout va, ni un professionnel de la protestation et de l'indignation. Mais je me sens aujourd'hui dans l'obligation de vous écrire pour vous dire ma sidération et mon inquiétude. En interdisant la présence d'enfants dans le spectacle de Roméo Castellucci, Sur le concept du visage du fils de Dieu, présenté les 10 et 11 avril 2018 au théâtre des Quinconces, au Mans, vous avez de facto décidé d'amputer ce dernier d'une scène représentant environ un cinquième de l'œuvre.

Votre décision s'appuie sur l'avis défavorable émis par la « Direction Départementale de la cohésion sociale » concernant l'engagement d'enfants dans ce spectacle. En instrumentalisant d'une manière hypocrite et scandaleuse la protection de l'enfance, cette Direction et vous-même avez sans ambiguïté

censuré l'œuvre d'un des grands créateurs de notre époque, reconnu dans le monde entier. Arguant de l'incapacité supposée de ces enfants à accéder à la fonction symbolique, ou de leur supposée impossibilité d'avoir un recul critique ou imaginaire par rapport à la scène qu'ils devaient jouer, vous les avez privés d'une expérience artistique importante, et vous avez privé le public de l'accès à l'intégralité de cette œuvre profondément éthique, le passage en question ne pouvant évidemment se jouer sans eux.


On peut se demander si l'intention réelle de l'interdiction de la participation d'enfants à cette scène, pourtant représentée depuis sept ans, notamment en Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Russie, Pologne, Bulgarie, Norvège, Hollande, Grèce, au Portugal, et dans plusieurs villes de France, était d'inciter le metteur en scène et le directeur du théâtre à déprogrammer le spectacle, donnant ainsi un gage scandaleux aux extrémistes de tous bords.

Heureusement pour la démocratie et pour la liberté de créer, le spectacle a été maintenu, même amputé de ce passage – qu'il est d'ailleurs heureusement possible, depuis des années, de regarder sur internet. Si vous-même ou les membres de la commission sur l'avis de laquelle vous avez fondé votre décision aviez d'ailleurs pris la peine de visionner cette scène, vous auriez, sans nul doute, mesuré le ridicule de cette interdiction, qui ne sert, en réalité qu'à rétablir indirectement une censure abolie depuis longtemps, et qui, encore une fois, sert surtout plus que jamais les intérêts des extrémistes et, j'ose le dire, des terroristes qui tentent, quelle que soit leur confession religieuse ou leur projet politique, d'asservir nos sociétés.

Au prétexte de respecter et de protéger des enfants, une telle décision empêche en effet toute réflexion critique, tout travail de symbolisation et toute méditation sur notre humanité. En l'occurrence, dans ce spectacle donnant à voir la déchéance physique d'un homme âgé et l'amour profond du fils

qui s'occupe de lui, sous le regard empreint de compassion du Christ d'Antonio da Messina, la scène que vous avez censurée relevait d'une forme de révolte contre notre condition. Le jet de « grenades » en plastique contre cette reproduction du Salvator Mundi, geste en réalité à la fois ludique, poétique et philosophique, était évidemment parfaitement compréhensible par les enfants (d'autant plus que, pour chaque reprise du spectacle, le metteur en scène organise des rencontres préparatoires entre les enfants concernés et son assistant, Silvano Voltolina, qui prend soin de contextualiser cette action, inspirée d'une photographie célèbre de Diane Arbus). Compréhensible par des enfants de neuf ans, ce geste, donc, aurait dû a fortiori l'être par un Préfet de la République française, qui plus est, il m'en coûte particulièrement de le dire, normalien et lettré. Cela n'a manifestement pas été le cas. Y a-t-il eu pression de lobbies extrémistes, à l'unisson des manifestants de « l'Action française » vociférant devant le théâtre ? On peut le croire. Cela ne fait qu'augmenter la gravité de votre décision.

Comment dans ces conditions espérer faire comprendre le fonctionnement d'une image, le sens second d'une caricature (qui n'est pas son sens littéral, faut-il le rappeler ?), le rôle d'une fiction ? Et comment dès lors demander aux jeunes de s'ouvrir à la compréhension de l'autre, comment leur demander de faire effort pour analyser les grands enjeux du devenir humain en même temps que celui de nos sociétés contemporaines, si on leur interdit et si on interdit à travers eux à tous les spectateurs de méditer sur de telles œuvres, et de se faire leur propre opinion, bonne ou mauvaise, sur de tels spectacles ?

Faut-il aussi mentionner l'argument également avancé selon lequel ces enfants auraient été choqués ou traumatisés d'être confrontés à la nudité d'un vieillard ? 

J'en conclus, Monsieur le Préfet, que vous et la Commission dont vous vous êtes entouré, validerez, le moment venu,

l'interdiction de faire entrer des enfants dans des musées, ou encore le souhait de rhabiller les statues antiques comme le firent à l'occasion les siècles passés.

Une fois de plus, il est douloureux de constater que notre société démocratique et républicaine, en dévoyant ses propres idéaux de protection des individus, conduit tout droit, par pure faiblesse ou par lâcheté, au retour de théocraties pudibondes qui n'auront rien à envier aux sociétés d'où proviennent les idéologies terroristes qui veulent nous détruire. À moins que vos points de comparaison ne soient la censure, certainement pas plus respectable, d'entreprises comme Facebook ou Amazon qui voudraient interdire L'Origine du monde ou la simple apparition sur leurs écrans d'un de ces seins qu'on ne saurait voir (et dont il faudrait bien sûr cacher la vue à nos pauvres enfants).

On commence par censurer les spectacles (en s'abritant derrière la défense des enfants), puis on se met à brûler les livres, à voiler les images, avant quoi ?

Que tout cela ait pu être décidé par un représentant de l'État et au nom de la République est profondément choquant – et en réalité profondément angoissant.

Croyez, Monsieur le Préfet, à l'expression de ma consternation distinguée,

Arnaud Rykner

Professeur des Universités 

Membre Sénior de l'Institut Universitaire de France

Notes

[1] Par exemple : article de Gilles Renault pour [Libération](#) ou sur Stéphane Capron pour [Scène Web](#).

[2] voir l'article sur Orféo, [site pour les professionnels du spectacle vivant](#).

[3] Doit-on rappeler que Malraux lui-même, alors ministre des *affaires culturelles*, avait [prononcé un discours à l'Assemblée nationale](#) pour défendre Jean Genet et sa pièce *Les Paravents*, le 26 octobre 1966, devant des députés réclamant la suppression de la subvention à l'Odéon-Théâtre de France après la création des *Paravents*.